



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agences immobilières

Question écrite n° 73730

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur la création des agences immobilières. Pour ouvrir une agence immobilière en France il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une expérience ayant trait au commerce. Afin de faciliter les créations d'emplois il serait peut-être souhaitable de supprimer cette obligation ou de l'élargir à d'autres diplômes ou expériences professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73730

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 861

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)